

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 14

Nombres de Conseillers Municipaux
présents :

Date de convocation : 18/01/19

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 24 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert

Excusées : Mmes ANTONY Isabelle, GAIANI Anne

Secrétaire de séance : M. QUINTA Régis

Point 1 : Autorisation mandatement avant votre budget dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent – M14 : 391.800 € soit 97.950 € d'autorisation ; budget lotissement Barri Pitchou : 40.817 € soit 10.204 € d'autorisation. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Compte-rendu commission travaux – travaux mairie : désamiantage terminé mais contrôle a posteriori à réaliser (prochainement). L'absence de soumission pour l'ascenseur entraine une procédure de modificatif de permis de construire pour l'installation d'un monte-personnes (passage en commission accessibilité). Les travaux sont retardés. Digue et fossé aux Pagès : couverture du talus par bâche et végétation. Devis de M. Paul Canal. Demande d'un deuxième devis à Dominique Gay. Convocation pour constat des dégâts chez M. Scozzi repoussée au 5 février. Les containers ont été enlevés au PAV de la Fount d'Alzouno et rassemblés à la station d'épuration et à l'intersection de la RD6613. Le PAV du tennis sera maintenu. Des aménagements environnementaux vont être réfléchis sur chaque PAV, ainsi que l'aménagement du barbecue. Pour Naurouze, faire des propositions aux VNF. Prévoir un éclairage intermittent devant salle des fêtes et mairie après minuit. Plusieurs candélabres ne fonctionnent plus. Attente de la désignation du nouveau prestataire au sein de la CCCLA. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 3 : demande entretien talus chemin Barri Pitchou – M. Mme Piard ont demandé l'autorisation d'entretenir le talus le long de la voie communale. Accord. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 4 : lotissement Barri Pitchou – information sur terrain viabilisé et terrain viabilisable. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 5 : Indemnité fonction receveur – Son montant est de 389,68 €. Après discussion et trois votes, l'indemnité est attribuée au taux de 25%. Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Agence technique départementale : devis pour mis en place défense incendie : 2300 € (diagnostic + propositions), 2672 € avec contrôle points existants. Compétence nouvelle pour centrale d'achats. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 7 : Appellation chemin entre le chemin de la Fount dès Faourès et le chemin de Saporte. Chacun doit réfléchir et faire des propositions. Décision à la prochaine assemblée. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 8 : consultation nationale citoyenne – la mairie a reçu quelques demandes pour un « cahier de propositions ». Accord est donné. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 9 : questions diverses

- ✓ Peinture sous-bassement église : proposition de peinture à la chaux par Bertrand JOSEPH
- ✓ ATD non compétente pour toiture église. Se rapprocher de la SOCOTEC ou de l'APAVE.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,
Ch. PRADEL